Image not found or type unknown

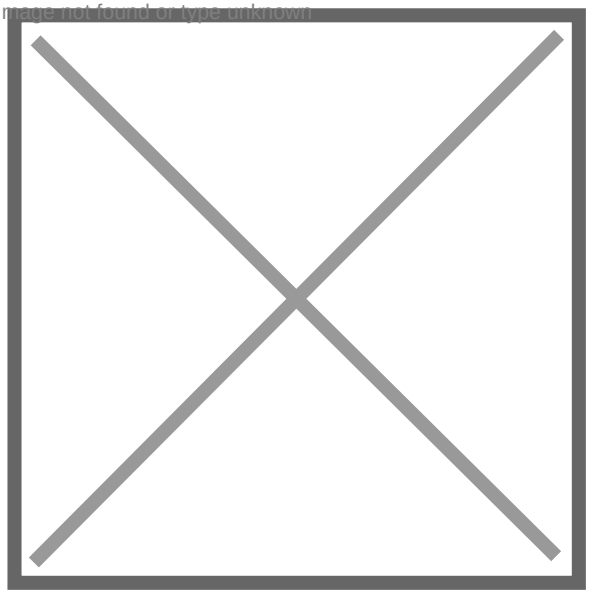

Vente de la maison de ma mère sous curatelle

Par **nolwen**, le **29/08/2008** à **20:51**

Ma mère est sous ma curatelle depuis 2 ans, elle est en maison de retraite depuis octobre 2007. Sa résidence principale est donc vide depuis, je souhaite ainsi que mes 2 frères la vente de cette maison. ma soeur s'y oppose.
Ma mère a une retraite qui ne suffit pas à régler son herbergement en maison de retraite, néanmoins elle a des économies qui me permettent de n'avoir pour l'instant aucun problème financier.
Seulement sa maison inoccupée se détériore, les frais de mise en état sont trop importants pour penser à la louer comme le souhaite ma soeur. de plus je suis la seule à m'occuper de l'entretien.
Existe t'il une solution sans passer par le tribunal pour la vente de la maison.
d' avance je vous remercie si vous me donnez une réponse à un problème qui me pèse.

Par **Tisuisse**, le **30/08/2008** à **09:14**

Sans passer par le tribunal : non. Saisir le juge des tutelles qui demandera la vente de la maison s'il la juge opportune. Votre soeur ne pourra que s'incliner.
Maintenant, si votre soeur veut récupérer la maison à son nom, c'est possible, il lui suffit alors de rembourser à chacun de ses frères et soeur la part (25 %) du prix de la maison à dire d'expert, qui lui revient. Ce sera fait devant notaire.

Par **nolwen**, le **30/08/2008** à **10:55**

Je vous remercie pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés